



# SST

# SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

## Formation Initiale



### CONDITIONS D'ADMISSION :

La formation SST est ouverte à toute personne (à partir de 10 ans) y compris les Personnes en Situation d'Handicap (PSH).

### OBJECTIFS :

Les deux principaux objectifs du SST sont de :

- › Disposer de sauveteur secouristes du travail (SST) dans tous les établissements et sur tous les chantiers
- › Promouvoir la prévention des risques professionnels.

### PROGRAMME :

La formation est découpée en sept thèmes :

1. Situer le SST dans la santé et sécurité au travail
2. Rechercher les risques persistants pour protéger
3. De «Protéger» à «Prévenir»
4. Examiner la victime et faire alerter
5. De «faire alerter» à «informer»
6. Secourir : la victime saigne abondamment, la victime s'étouffe, la victime se plaint de sensations pénibles et / ou présente des signes anormaux, la victime se plaint de brûlures, la victime se plaint de d'une douleur empêchant certains mouvements, la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment, la victime ne répond pas mais elle respire, la victime ne répond pas et ne respire pas
7. Situations inhérentes aux risques spécifiques (thème abordé en accord avec le médecin du travail)



#### Durée

14 heures sur 2 jours



#### Lieu

Inter : 16 Rue de Monbrillant, 69003 LYON  
Intra : 16 Rue de Monbrillant, 69003 LYON  
ou dans vos locaux



#### Participants

4 à 10 stagiaires



du 01/07/2021 au 31/12/2022

du 01/07/2021 au 31/12/2022



Taux de réussite  
100%



Personne en situation  
d'handicap  
Contactez-nous



Taux de satisfaction  
100%

### TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES :

- › Études de cas : afin de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui leur restent à acquérir
- › Démonstrations pratiques et apprentissages : pour acquérir les connaissances nécessaires à la réalisation des objectifs
- › Cas concrets : pour appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé et montrer ainsi l'atteinte de l'objectif pédagogique.

### ÉVALUATION :

L'évaluation des candidats repose sur deux éléments :

- › le suivi des apprentissages
- › le comportement du candidat à l'occasion des cas concrets (simulations d'accidents)

\*À l'issue de l'évaluation, un certificat de SST sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

**NB :** La formation continue SST devra intervenir dans les 24 mois suivant la formation initiale ou continue.

\* Au-delà de 10 participants, la formation est prolongée d'une heure par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 14. (Document de Référence SST de l'INRS).

### Contactez nous



04 37 22 04 14



[UDPS69.fr](http://UDPS69.fr)



[contact@udps69.fr](mailto:contact@udps69.fr)